

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2020/2502(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le Burundi, notamment la liberté d'expression		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Burundi		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
16/01/2020	Résultat du vote au parlement		
16/01/2020	Débat en plénière		
16/01/2020	Décision du Parlement	T9-0011/2020	Résumé
16/01/2020	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2020/2502(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B9-0054/2020	16/01/2020	EP	
Proposition de résolution		B9-0055/2020	16/01/2020	EP	
Proposition de résolution		B9-0057/2020	16/01/2020	EP	
Proposition de résolution		B9-0058/2020	16/01/2020	EP	
Proposition de résolution		B9-0061/2020	16/01/2020	EP	
Proposition de résolution		B9-0066/2020	16/01/2020	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0011/2020	16/01/2020	EP	Résumé
Proposition de résolution commune		RC-B9-0054/2020	16/01/2020		

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le Burundi, notamment la liberté d'expression. Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

Détérioration de la situation des droits de l'homme

Le Parlement a rappelé que la situation au Burundi restait préoccupante, de nombreux rapports faisant état de violations des droits civils fondamentaux et des libertés politiques fondamentales.

L'impasse dans laquelle se trouve la recherche d'une solution politique par le dialogue inter-burundais menace sérieusement la tenue des élections présidentielles et législatives prévues pour mai 2020. Dans son rapport du 4 septembre 2019, la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme des Nations unies sur le Burundi (COIB) a souligné que, dans l'attente des élections, les opposants au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, vivent dans la peur et subissent des intimidations.

Le Burundi se classe par ailleurs au 159^e rang sur les 180 qui comptent le classement mondial de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières dans son rapport 2019. En décembre 2019, le procureur général du Burundi a réclamé que soient condamnés à une peine d'emprisonnement de quinze ans quatre journalistes du groupe de presse Iwacu, lesquels ont été arrêtés alors qu'ils couvraient des affrontements entre des rebelles et des forces gouvernementales dans le nord-ouest du Burundi. Le conseil national de la communication burundais (CNC) a également interdit à tout journaliste burundais «de fournir directement ou indirectement des informations pouvant être diffusées par la BBC ou la « Voice of America » (VOA).

En outre, le Burundi est l'un des pays les plus pauvres de la planète : sa 4,7 % de sa population vit dans la pauvreté, et il se classe 185^e sur 189 dans l'indice de développement. L'insécurité alimentaire chronique, la pauvreté, la médiocrité des services sociaux, le taux élevé de chômage des jeunes et l'absence de possibilités restent source de violence dans le pays.

Condamnations des violations des droits de l'homme

Rappelant que le Burundi était lié par la clause relative aux droits de l'homme de l'accord de Cotonou, le Parlement a condamné fermement les restrictions actuelles à la liberté d'expression au Burundi, ainsi que les violations des droits de l'homme à grande échelle, les intimidations et arrestations arbitraires de journalistes et les interdictions de diffusion qui ont empêché une couverture médiatique adéquate, notamment dans la perspective des élections de 2020. Il s'est dit préoccupé par la détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans le pays, notamment à l'égard des partisans de l'opposition, qui compromet toute initiative en faveur de la réconciliation, de la paix et de la justice.

La résolution a souligné qu'il était indispensable que la situation politique et en matière de droits de l'homme s'améliore considérablement pour que les élections soient crédibles.

Les autorités burundaises ont été invitées à :

- abandonner les charges retenues contre les journalistes d'Iwacu récemment emprisonnés et à permettre aux militants des droits de l'homme et aux journalistes d'exercer en toute liberté leur mission légitime d'investigation et de signalement des violations des droits de l'homme;
- mettre fin aux exactions dont sont victimes les citoyens et à veiller à ce que personne ne soit empêché d'avoir accès aux biens et aux services publics tels que les soins de santé, l'alimentation, le travail ou l'enseignement, ainsi qu'à permettre aux acteurs humanitaires d'intervenir en toute indépendance et d'apporter leur aide en vertu de l'obligation de répondre aux besoins les plus urgents;
- procéder à des enquêtes approfondies et transparentes en vue de traduire en justice, dans le cadre de procès justes et crédibles, tous les auteurs présumés de meurtres, de disparitions, d'exactions ou d'autres formes d'abus.

Le Parlement a demandé l'élargissement des sanctions ciblées de l'Union européenne et prié le Conseil de sécurité des Nations unies d'imposer ses propres sanctions ciblées, notamment l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, à l'encontre des personnes responsables de la poursuite des graves violations des droits de l'homme au Burundi.

Les États membres de l'Union européenne ont été invités à :

- aider financièrement les organisations de la société civile et aux organisations de médias, y compris les organisations de femmes, qui travaillent toujours sur le terrain, mais aussi aux personnes en exil, et notamment à celles qui œuvrent à la promotion et à la protection des droits politiques, civils, économiques et sociaux et des droits des médias;
- accorder le statut de réfugié aux demandeurs d'asile originaires du Burundi et à suivre de près la situation dans le pays en vue des élections de 2020.

Renouer le dialogue

Le Parlement a rappelé qu'un dialogue politique ouvert à tous, dans le cadre d'une médiation internationale et dans le respect de l'accord d'Arusha et de la Constitution du Burundi, restait le seul moyen d'assurer une paix

durable au Burundi. Il a invité la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), principal artisan du dialogue inter-burundais, à prendre les mesures voulues pour engager sans délai le gouvernement burundais à participer à un dialogue ouvert en vue d'une solution pacifique durable à la crise actuelle.